

RAPPORT D'ACTIVITÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2023



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR



Merci

POUR LES JEUNES,
POUR VOTRE INVESTISSEMENT,
MERCİ À CHACUN ET À TOUS
DE PARTICIPER
À CE DEVOIR
DE SOLIDARITÉ.

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

SOMMAIRE

	Page
1. RAPPORT MORAL	4
2. RAPPORT FINANCIER	6
3. RAPPORT DES COMMISSIONS	10
31. Commission Hébergement	11
32. Commission Scolarité	18
33. Commission Juridique	21
34. Commission Santé	29
35. Commission Culture & Loisirs	32
36. Commission Jeunes	35
37. Commission Communication	36
38. Activités interassociatives et démarches auprès des administrations et des élus	39
4. CONCLUSION	42

1. RAPPORT MORAL

Que dire de cette année 2023 ?

Cinq ans de fonctionnement de l'association ; c'est encore l'enfance, et pourtant quelle énergie déployée et rassemblée ! Et que de beaux résultats chez les jeunes accompagnés !

Entre 2017 et 2023, nous avons accueilli 171 jeunes : 34 ont été reconnus mineurs et ont réintégré l'Aide sociale à l'enfance, 68 autres ont un diplôme, un travail, un appartement et sont totalement autonomes, et 45 sont actuellement accompagnés par l'association ! 730 sympathisants reçoivent la newsletter, plus de 250 adhérents et 200 bénévoles sont recensés, et plus de 100 familles temporaires ou pérennes sont actives ou prêtes à se mobiliser...

De **très beaux parcours pour ces jeunes** qui par leur force de travail et leur détermination, obtiennent des diplômes, rentrent dans le milieu du travail et s'insèrent dans la société.

Ce sont aussi de **très belles rencontres** entre accueillants, bénévoles, jeunes, et partenaires, qui donnent envie à de nouvelles personnes de se mobiliser et de nous rejoindre.

Le comportement exemplaire des jeunes et cette reconnaissance au niveau local, contribuent à transformer l'image des personnes venues d'ailleurs qui arrivent jusqu'à nous, même si nous connaissons aussi les craintes et résistances véhiculées...

Cette année a aussi été l'occasion de réaliser de **belles fêtes et manifestations** : le concert Couleur Jazz le 1er avril qui a réuni les chanteurs, les membres de notre association, mais aussi beaucoup d'autres personnes, sympathisants ou amateurs de musique, qui sont venus partager ce moment de convivialité. La grande fête anniversaire de CAJMA les 24 et 25 juin, qui a mobilisé une énergie considérable, a aussi permis de réunir sur 2 journées entières, jeunes, familles, bénévoles et sympathisants, dans le cadre idyllique de Jospinet !

Et le séminaire RAMDAM à Langueux le 17 novembre, a été l'occasion de réfléchir avec nos partenaires d'autres régions, au "vivre ensemble" et à nos modes de fonctionnement !

Mais l'année 2023 et l'entrée dans l'année 2024 sont aussi des moments d'inquiétude pour les jeunes que nous accompagnons :

- De plus en plus de jeunes MNA non reconnus, sont par centaines à la rue dans les grandes villes de France, en amont de leur évaluation de minorité ou en attente de recours.
- Dans notre département, des jeunes ne sont plus mis à l'abri avant évaluation quand il n'y a "plus de place", et les primo-arrivants sont souvent remis dehors après quelques jours.
- 20 des 21 recours déposés auprès du TPE 22 en 2023 ont reçu un résultat négatif. Un jeune accueilli a été reconnu mineur dans un autre département, et 4 ont été reconnus mineurs en appel en fin d'année.
- Le faible taux de reconnaissance de minorité, nous amène à accompagner les jeunes sur des durées de plus en plus longues, souvent de 2 à 3 ans, ce qui suppose un engagement important du côté des accueillants et des bénévoles, et peut entraîner une certaine impatience du côté de certains jeunes. Ceci nous a amenés à discuter nos critères d'accompagnement (jeunes de moins de 17 ans non évalués ailleurs) et nos modes d'accompagnement (Groupe jeunes majeurs, réflexion sur l'accompagnement collectif à Gwennili ou ailleurs...).
- Le débat sur la loi immigration et les rebondissements finaux avec un durcissement de tous les dispositifs, va encore rendre l'accès plus difficile à l'intégration pour les personnes venues d'ailleurs, et leur accompagnement plus complexe.

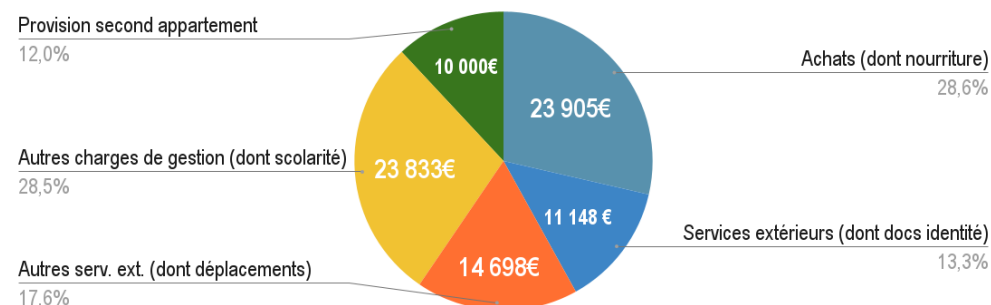
Nous ne savons pas de quoi sera fait l'année 2024, et ne savons pas si nous pourrons garder la fierté de ne pas laisser de jeunes à la rue dans notre département ; la nouvelle équipe va certainement être confrontée à des choix difficiles.

Mais quoiqu'il arrive, nous nous battons pour un monde solidaire, pour faire reconnaître le plaisir des rencontres et de l'accueil, le sens et la richesse apportés à chacun et à tous, à chaque fois que nous ouvrons notre porte...

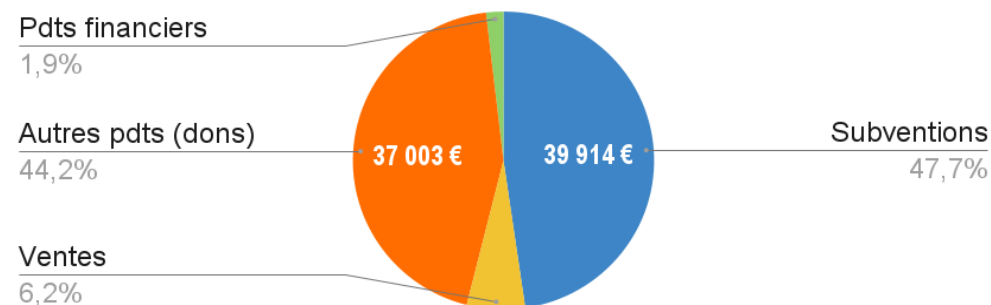
Claire DE BARACÉ
Présidente CAJMA22

2. RAPPORT FINANCIER

Les dépenses : 83.584 €



Les recettes : 83.700 €



Soit un excédent de 116 € sur l'année 2023

Compte de résultats de l'association pour 2023

Charges	Montant €	Produits	Montant €
60 - Achats	23 905	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	5 225
601000 - Nourriture hors famille	17 379	706000 - ventes prestations de services	1 823
601100 - Indemnités nuitées	1 480	707000 - ventes de marchandises	1 728
605000 - Équipements	3 262	707100 - Ventes de livres	1 064
606400 - Fournitures bureau	1 537	707200 - Ventes de T-shirts	570
607000 - Produits : livres, T-shirts	247	707400 - Ventes de Cds	40
61 - Services extérieurs	11 148	74 - Subventions d'exploitation	39 914
611000 - Gestion informatique	40	740200 - Conseil Régional	5 000
613000 - Locations - matériels	1 612	740300 - Conseil Départemental	5 000
616000 - Assurances -Santé	2 242	740400 - Communes ou intercommunalités	5 894
617000 - Documents d'identité et formalités administratives	6 578	740500 – FDVA1 (vie ass.) formation	1 520
618000 - Divers	676	740500 - Fondation Equinoxe	5 000
		740600 - Fondation de France	5 000
		740600 - Fondation Riace	7 500
62 - Autres services extérieurs	14 698		
622000 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 040	740700 - Bretagne Solidaire	3 000
625000 - Déplacements	6 419	740700 – Amnesty	2 000
625700 - Réceptions	2 055		
626000 - Frais postaux et de télécommunications	481		
627000 - Services bancaires et assimilés	112		
628000 - loisirs jeunes	591	75 - Autres produits de gestion courante	37 003
629000 - prêts	3 000	754000 - dons et collectes	33 784
		754200 - Trop perçu de bourse	1 425
		754300 - Remboursement Maif	294
63 - Impôts et taxes	0	755000 - Remboursement de prêt	1 500
64 - Charges de personnel	0		
65 - Autres charges de gestion courante	23 833	76 - Produits financiers	1 558
650000 - Internats demi-pensions	16 639		1 558
651100 - Trop-versé de bourse	963		
653000 - frais scolarité etb. Privés	5 123		
654000 - santé	868		
658600 - Cotisations vie statutaire	240	77 - Produits exceptionnels	0
66 - Charges financières	0		
67 - Charges exceptionnelles	0		
68 - Provisions 2ème appartement	10 000	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	83 700
Total des charges	83 584	Total des produits	83 700
Excédent	116	Déficit	0
Contributions volontaires en nature			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	300 000	87 - Contributions volontaires en nature	300 000
Total	383 700	Total	383 700

Etat de la trésorerie : un solde disponible et confortable

Solde banque au Crédit Agricole au 1er janvier 2024 : 92.352 €

dont :	Compte Courant :	20.024 €
	Livret :	72.000 €
	Caisse :	328 €

Commentaires :

L'association nécessite des moyens financiers pour pouvoir répondre à l'ensemble de ses missions auprès des jeunes.

Outre les demandes de subventions auprès des mairies (ont répondu positivement les mairies de Bréhand, La Méaugon, Lanfains, Lamballe Terre et Mer, Langueux, Plérin, Ploufragan, Plourhan, Saint-Brieuc, Saint-Carreuc, Trégueux), du Conseil régional (subvention depuis 2021) et du Conseil départemental (subvention depuis 2023), nous avons répondu à de nombreux appels à projet, qui nous ont apporté des soutiens importants :

- **La Fondation de France** soutient depuis 2021 le projet Gwennili, permettant l'aide à l'autonomisation de quelques jeunes majeurs, et le bilan de fin d'étape a été signé en juin 2023.

2 autres Fondations abritées par la Fondation de France se sont jointes pour compléter le financement : La **Fondation Equinoxe** nous a soutenus en 2021 et 2023, et la **Fondation Présents** nous a rejoint récemment et propose de nous accompagner sur plusieurs années.

- La **Fondation RIACE**, engagée auprès de plusieurs associations accompagnant de jeunes migrants, nous soutient depuis mai 2023 et pourrait aussi s'engager sur plusieurs années.

Les subventions de la Fondation Riace et Equinoxe parvenues en 2^{ème} partie d'année ont été provisionnées pour moitié en 2024.

La subvention de la **Fondation Présents** de 20.000 € arrivée en fin d'année sera inscrite au budget 2024 afin de soutenir l'association sur 3 axes :

- . Le versement d'indemnités alimentaires aux jeunes en cours d'autonomie, et aux familles d'accueil non imposables,
- . L'aménagement d'un 2^{ème} appartement pour les jeunes majeurs,
- . Un temps salarié (20%?) pour répondre aux tâches administratives notamment, de plus en plus lourdes pour l'association.

Nous avons également répondu à l'appel à projets **FDVA1** financé par la région Bretagne qui permet de financer les formations des bénévoles, et nous avons effectué dans ce cadre 7 formations : 3 auprès des bénévoles du soutien scolaire, 2 auprès des référents, et 2 formations juridiques avec le GISTI, ouvertes aux bénévoles de CAJMA, mais aussi à d'autres associations partenaires sur le département, créant une dynamique interassociative très intéressante.

Nous avons également répondu au projet "**Solidaires Pluriels**", sur le thème "Vivre ensemble en Côtes d'Armor" en lien avec le groupe 16-18 ans de l'AFPA, avec des rencontres riches en amont et au moment de la fête anniversaire de CAJMA.

Cette situation financière actuellement saine, nous permet de poursuivre avec sérénité les actions auprès des jeunes, et de les accompagner si possible jusqu'à l'autonomie et l'insertion dans la société française. Nous remercions vivement tous les donateurs, particuliers et institutionnels de nous permettre de poursuivre notre action.

Jean-Yves LEFEUVRE
Trésorier CAJMA22

3 . RAPPORT DES COMMISSIONS

Pour faciliter son organisation, CAJMA a opté pour un travail en commissions. En 2023, nous comptons **7 commissions** :

- hébergement,
- scolarité,
- juridique,
- santé,
- jeunes,
- culture et loisirs
- communication

Nous vous proposons ici le rapport de chacune de ces commissions fait par le ou les responsables de la commission.

Vous trouverez aussi dans cette partie un résumé de nos activités inter-associatives et de nos démarches auprès des administrations et des élus.

31. COMMISSION HEBERGEMENT :

311. LES JEUNES ACCUEILLIS EN QUELQUES CHIFFRES :

Depuis 2017 :

171 jeunes ont été accueillis par CAJMA

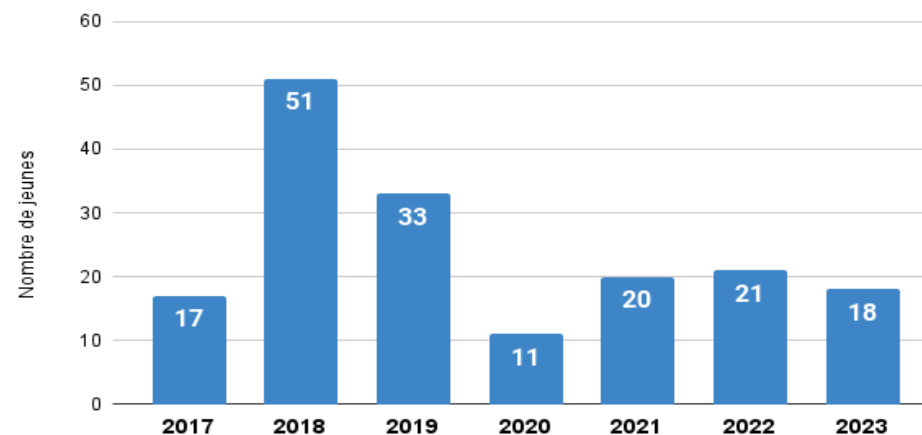
34 repris par le Conseil Départemental

11 ont quitté CAJMA et nous n'avons pas d'information sur leur situation

12 ont été exclus par CAJMA car leur accompagnement dépassait les capacités de l'association

68 sont autonomes

Nombre de jeunes nouvellement accueillis de 2017 à 2023



Année 2023 :

45 jeunes accueillis au 31 décembre
dont 40 en familles d'accueil et 5 à Gwenilli.

18 nouveaux jeunes ont été accueillis en 2023.

15 jeunes ont quitté CAJMA dont :
. 9 sont autonomes
. 5 ont été accueillis par le CD suite à une décision judiciaire
. 1 a été exclu

312. LES FAMILLES D'ACCUEIL :

Les 18 nouveaux jeunes hébergés en 2023 sont accueillis dans 35 familles dont 15 accueillent pour la première fois, 15 accueillent depuis plus d'un an et cinq ont renouvelé l'accueil après une interruption de plusieurs mois.

95 familles se sont engagées dans l'accueil pérenne en 2023 et au 31 décembre on dénombre 78 familles engagées dans cet accueil.

10 familles ont accueilli ponctuellement ou en urgence un jeune, les familles qui se sont engagées dans l'accueil pérenne après l'accueil d'urgence ne sont pas comptabilisées ici.

Le groupe « jeunes solidaires », anciens de CAJMA qui s'engagent à accueillir en urgence est actuellement composé de 7 personnes. En 2023, 5 jeunes solidaires ont accueilli ponctuellement un compatriote.

Ainsi sur l'année 2023, 110 familles ou jeunes solidaires ont ouvert leur porte et ont fait preuve d'hospitalité bienveillante.

La mobilisation des familles pour un accueil d'urgence est activée essentiellement à partir d'un message communiqué sur le groupe WhatsApp créé à cet effet, à ce jour, 74 familles sont inscrites sur ce groupe. Les « jeunes solidaires » sont également sensibilisés à partir de leur groupe « WhatsApp ».

313. BESOIN DE FAMILLES D'ACCUEIL :

Au-delà des chiffres, d'un bout à l'autre de l'année, nous avons besoin de nouvelles familles surtout pérennes, mais aussi temporaires.

Sur deux périodes de l'année, la commission et les familles d'accueil ont été particulièrement sollicitées. De juin à septembre, 7 nouveaux jeunes ont été accueillis pendant la période estivale. Le groupe WhatsApp a donc été très sollicité. Grâce à l'engagement de nouvelles familles et à la mobilisation de familles qui, après un temps de pause, ont repris le chemin de l'accueil, aucun jeune n'est resté sans abri sur cette période.

De novembre à décembre, 5 jeunes ont été accueillis et il a fallu là encore mobiliser, avec les membres du bureau, de nouvelles familles. La décision a été prise le 21 décembre de diffuser une newsletter spécifique « recherche d'urgence familles d'accueil ». Cet appel a été bien entendu et particulièrement bien reçu puisque 8 familles ont répondu à cet appel.

Les familles répondent régulièrement aux appels lancés dans le cadre de l'accueil d'urgence mais, parallèlement, il nous faut penser et anticiper dans la mesure du possible un accueil pérenne.

314. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION HEBERGEMENT :

La commission hébergement qui comptait 5 membres s'est réunie à 2 reprises sur le premier semestre.

Pour des raisons personnelles, Isabelle a dû passer le relais en juin et Marc a pris la relève épaulé par Dan à partir de septembre. C'est donc désormais un binôme qui anime la commission et qui coordonne la recherche de familles et l'affectation des jeunes dans les familles avec le soutien du bureau.

Pour 2024, nous souhaitons accueillir de nouveaux membres au sein de la commission. Au-delà de la partie la plus visible de l'activité de la commission, c'est-à-dire la recherche de familles et l'affectation des jeunes nous avons à imaginer et proposer des actions visant à :

. Mobiliser de nouvelles familles,

- . Adapter l'animation du réseau des familles d'accueil et notamment à prendre davantage en compte la dimension territoriale dans cette animation.
- . Mobiliser de nouveaux référents et les accompagner dans la prise de fonction.
- . Soutenir les familles d'accueil en proposant des rencontres collectives qui répondent aux besoins et aux souhaits des familles.

315. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE :

Réflexion sur les critères d'accueil des jeunes :

Le Conseil d'Administration s'est régulièrement interrogé sur les critères d'accueil des jeunes. Il est évident que nous aimerions pouvoir accueillir tous les jeunes qui se retrouvent sans abri mais il nous est difficile de pouvoir assurer cet accueil inconditionnel. Face à ce constat et afin de pouvoir accueillir dans les meilleures conditions il a été décidé de réserver l'accueil aux jeunes âgés de moins de 17 ans non évalués dans un autre département. Nous avons ajouté que la validation d'un nouvel accueil est possible si tous les jeunes ont déjà un accueil pérenne.

Echange sur la fonction de référents le 14 octobre 2023 :

Dans le cadre de la recherche action du projet RAMDAM dix-huit référents et quatre universitaires ont échangé le 14 octobre de 9h30 à 12h30 dans une salle du RESIA à Saint-Brieuc.

La première partie était consacrée à un débat sur différents sujets :

- . Faut-il conseiller aux familles de donner de l'argent de poche aux jeunes ?
- . Les référents doivent-ils transmettre les récits de vie aux familles ?
- . Une réunion entre les familles et le jeune est-elle nécessaire avant le RAMADAN ?
- . Les réunions référents/ familles doivent-elles avoir lieu avec le jeune ?
- . Le référent doit-il être l'interlocuteur de l'école ?
- . Le jeune peut-il changer de référent à sa demande ?

Les référents étaient invités à exposer leur avis sur chacun des thèmes et à essayer de convaincre leur collègue sur leur position. Les débats ont été très animés et respectueux.

A partir des idées exposées, l'association pourra être amenée à formuler des préconisations.

Dans un second temps, les référents ont échangé et ont été invités à proposer des solutions sur quatre mises en situation à partir de leur expérience :

- . Conflit/tension entre un jeune et la famille d'accueil.
- . Familles accueillant un même jeune ayant une vision différente du cadre de l'accueil.
- . Jeune qui formule le souhait de changer de famille d'accueil.
- . Questionnement sur la légitimité du rôle de référent par une famille d'accueil.

Les apports ont été riches et alimenteront notre réflexion pour continuer à soutenir les référents et à engager des actions dans ce sens.

316. ACCUEILLIR, FAIRE UNE PAUSE, REBONDIR...

Nous sommes très régulièrement sollicités pour accueillir des jeunes qui se retrouvent à la rue et grâce à votre engagement, nous arrivons à les accueillir. Néanmoins, il est très difficile de répondre à toutes les demandes.

Chaque famille doit pouvoir vivre l'accueil à son rythme, pour que ces moments d'échanges avec le jeune, avec les autres familles et d'une manière générale avec les adhérents de CAJMA nourrissent leur engagement et soit source d'une certaine forme d'épanouissement. De nouvelles familles s'engagent, d'autres aspirent à faire une pause momentanée ou plus durable, et c'est bien légitime de souhaiter mettre entre parenthèses son expérience d'accueil si l'on ressent le besoin de souffler. L'arrivée de nouvelles familles et « le retrait » de familles plus expérimentées crée du mouvement et du dynamisme au sein de l'association, qu'il faut pouvoir et savoir entretenir.

CAJMA et notamment la commission hébergement, doivent pouvoir à la fois:

- . créer les conditions de ces temps de pause pour les familles,
- . mobiliser un nombre suffisant de familles potentiellement disposées à l'accueil pérenne, pour permettre à l'association de continuer à accueillir de nouveaux jeunes avec sérénité.

317. GWENNILI, L'APPARTEMENT / FOYER :

C'est appartement est situé rue Courteline à Saint-Brieuc.

L'objectif de cet appartement/foyer est d'amener les jeunes majeurs à l'autonomie de vie dans le quotidien, mais aussi dans les démarches administratives de transport, de recherche de logement, déclaration d'impôts...

Tous les jeunes admis ont déposé une demande de récépissé à la Préfecture, sont en année d'examen menant à un diplôme professionnalisant. Ils ont été accueillis pour la plupart au moins 2 ans en famille ou référent CAJMA excepté l'un d'eux .

En 2023 : 10 jeunes majeurs ont été logés à Gwennili sur l'année :

5 jeunes de "Gwennili 2" (pour la plupart de mars 2022 à mai-juin 2023) et 5 jeunes "Gwennili 3" actuellement dans l'appartement (arrivée échelonnée entre juin et décembre).

Constats en mai 2023 :

Après le départ des jeunes de Gwennili 2, nous avons dû revoir à nouveau le contrat de résidence pour éviter les difficultés rencontrées lors de la session précédente : des décisions prises sans concertation, des choix de jeunes non conformes au règlement intérieur, l'entretien de l'appartement laissant à désirer...

Besoin de constituer officiellement une commission Gwennili (Chantal, Claire, Brigitte M) et de redéfinir le groupe "Gwennili référents" pour accompagner plus régulièrement les jeunes, les entendre, proposer des thèmes de réflexion (budget, courses...), des ateliers de recherche de logement...

Nouvelles décisions depuis juin 2023 :

Les remises d'argent mensuelles (8 € / jour au lieu de 7,50 €) ont désormais lieu dans l'appartement (et plus dans le local interassociatif), et en milieu de mois, une rencontre est organisée avec un membre de la commission Gwennili et un référent jeune. L'occasion de résoudre certains problèmes (tri des déchets recyclables, répartition des espaces de rangement individuels, dégradation de mobilier...), de proposer une thématique ou répondre à leurs questions. L'opportunité également de faire un tour des locaux, d'en vérifier l'entretien... et de proposer quelques aménagements.

Le souhait est de limiter à 4/5 résidents en dehors d'urgence ponctuelle.

Contrat :

En fonction de la situation des jeunes, le contrat a été signé pour une durée de résidence allant de 6 mois à 1 an. En juillet 2023, 3 d'entre eux avaient un récépissé les autorisant à travailler et ont signé un contrat de 6 mois (révisable) à leur arrivée. Kevin est parti après 2 mois de résidence, grâce à son titre de séjour, Yacouba a eu son récépissé également, et Lasso a rejoint l'appartement en décembre.

Moussa et Adriano devraient également bientôt trouver un nouveau logement dans les prochains mois.

Admission de nouveaux jeunes :

La commission définit les critères d'admission (âge, arrivée à CAJMA, date d'examen, dépôt dossier en préfecture...).

Marc CHAUVEL

Responsable de la Commission Hébergement CAJMA22

32. COMMISSION SCOLARITE :

321. SCOLARISATION :

En 2023, comme les années passées, tous les jeunes accueillis par CAJMA22 ont été reçus très rapidement au CIO et ont pu être scolarisés ; selon la période de l'année, ils ont été affectés, soit en MLDS (en apprentissage ou renforcement du français), soit directement en lycée professionnel.

Sur les 17 jeunes nouvellement scolarisés en 2023, 9 ont ainsi intégré un CAP (6 jeunes) ou Bac Pro (3 jeunes) en septembre 2023 et 8 autres sont actuellement en MLDS (2 à Guingamp et 6 à Saint-Brieuc). Les 4 derniers arrivants de décembre 2023/ janvier 2024 vont être rattachés à une MLDS, un collège ou un lycée pro, dès fin janvier. Ils vont ainsi pouvoir s'impregner du système scolaire français, confirmer leur souhait d'orientation grâce à des stages de découvertes pré-professionnelles et intégrer le procédure de demande officielle d'affectation en mai prochain.

Nous remercions vivement le CIO de Saint-Brieuc pour sa réactivité et compréhension des besoins de nos jeunes, avec un avis suivi systématiquement par le responsable des affectations à l'Inspection d'Académie de Saint-Brieuc. Les établissements scolaires d'accueil (MLDS et Lycées professionnels) et leurs enseignants, qui ont été aussi d'un grand soutien auprès de nos jeunes.

En cette fin d'année 2023, ce sont donc 47 jeunes pris en charge par CAJMA22 qui sont scolarisés sur divers établissements bretons, en internat ou demi-pension, en section MLDS (8), CAP (21), Bac Pro/Technologique (10) et BTS (2), + 2 en situation transitoire vers l'autonomie, en CFA (apprentissage/alternance). De manière générale, ils ont choisi très majoritairement des formations pour des métiers dits «en tension». Et 4 en attente d'affectation après un passage par le CIO en janvier 2024.

Au niveau administratif, au printemps et à la rentrée scolaire, la commission scolarité (pour la MLDS) et les référents (pour les affectations et réorientations) ont effectué le suivi des dossiers d'inscription.

Au niveau financier, Isabelle M. a de nouveau suivi les dossiers de demande de tarifs réduits auprès de la Région ; les bourses n'étant plus accordées aux jeunes mineurs, sans numéro fiscal, les référents ont dû solliciter les Fonds Sociaux Lycéens : ces aides ont permis d'alléger en partie, les frais d'internat et de demi-pension des jeunes. Mais, ce sont du côté des lycées que nous avons eu les aides les plus importantes, certains établissements allant même jusqu'à la gratuité totale des frais de pension et/ou d'internat : nous leur sommes réellement reconnaissants.

322. « SOUTIEN SCOLAIRE » : LES COURS CAJMA

Les « Cours CAJMA », proposés depuis 2018, ont de nouveau fonctionné toute l'année, sans interruption, y compris pendant l'été 2023.

Ces ateliers d'apprentissage (français et maths essentiellement) sont proposés aux jeunes de CAJMA scolarisés en classe MLDS et en Lycée Professionnel (CAP, Bac Pro, ...), mais sont ouverts également aux jeunes du CD22 et aux jeunes adultes demandeurs d'asile (COALLIA).

Les niveaux scolaires sont très variés : du jeune analphabète, jamais scolarisé au pays à celui de lycée pro qui a besoin d'aide pour ses cours de matières générales (essentiellement les samedis matins) en passant par les demandeurs d'asile initialement scolarisés ou non, mais qui ne parlent souvent pas le français.

En 2023, sur les 12 mois, il y aura eu plus de 2.250 passages de jeunes aux ateliers, encadrés par 1.200 "présences" de bénévoles ; soit l'équivalent de 5.600 heures de "cours" dispensées (2h30 par séance) et ceci par 35 à 40 bénévoles, piliers indéfectibles, qui se sont de nouveau relayés, épaulés cette année encore par quelques jeunes étudiants et stagiaires ; sans ces bénévoles, qui donnent de leur temps, de leur énergie, de leur compétence, les "cours CAJMA" ne seraient pas ce qu'ils sont dans l'apprentissage du "français langue étrangère", à Saint-Brieuc : nous les remercions grandement pour leur engagement auprès des jeunes et de l'association.

Au fil des années, de nouvelles activités complémentaires se sont imposées : cours d'informatique le samedi matin et/ou mini-stages aux vacances, ateliers Calins Malins (autour des relations Femme-Homme), ateliers "Tamalou" (connaissance du Corps Humain), projet "Cuisine du Monde", etc...

Depuis octobre 2022, nos ateliers ont lieu maintenant, grâce à la Mairie de Saint-Brieuc, au centre Saint-Jouan, 12 rue Gustave Eiffel, du mardi au samedi de 9h30h à 12h, avec une salle qui nous est réservée ces matins-là, la possibilité de stockage de notre documentation dans des armoires et étagères, une photocopieuse sur place, etc.. C'est appréciable et cela nous a permis de structurer encore mieux l'accueil de ces jeunes ; dans cette optique, nous avons aussi mis en place des mini-formations trimestrielles de nos bénévoles, grâce au soutien de la Région (appel à projet FDVA1).

Brigitte GILLES

Responsable de la Commission Scolarité CAJMA22

33. COMMISSION JURIDIQUE :

331. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION :

Au cours de l'année 2023, la Commission a maintenu un rythme d'une réunion toutes les deux semaines. Elle s'est réunie 24 fois, soit plus de 2 fois par mois hors vacances scolaires.

Les réunions de la commission se tiennent désormais dans le local inter-associatif de l'immeuble Gwennili (depuis fin mars 2021), lieu qui facilite le fonctionnement et aussi la participation des référents et/ou familles d'accueil quand le dossier du jeune qu'ils suivent est évoqué

Le fonctionnement de la commission a continué, comme depuis maintenant plus de 5 ans, démarches entreprises dès la prise en charge dans les pays d'origine, meilleure connaissance des droits applicables, expériences acquises et contacts qui permettent d'être plus efficaces.

Malgré tous ces efforts, des dossiers plus complets, le plus souvent des passeports, nous nous sommes retrouvés avec le taux le plus faible de reconnaissance de minorité devant le TPE depuis 2018 (cf. ci-après, analyses détaillées, 21 jugements, 1 seul placement ASE!).

Cette situation nous a conduit à présenter les recours devant le TPE le plus rapidement possible après l'exclusion des jeunes du CD22 et en tenant compte également de leur âge, (comme nous l'avions déjà entrepris en 2022).

Les décisions de refus de reconnaissance de minorité ont quasiment toutes fait l'objet d'un appel devant la Cour d'Appel de Rennes avec des résultats encourageants au dernier trimestre 2023.

Comme en 2022, une dizaine au moins de dossiers sont évoqués lors de chaque réunion avec la présence du ou de la référente et/ou de la famille d'accueil plus fréquente, ce qui apporte un plus certain.

Le nombre d'exclusions en 2023 de MNA dont nous avons eu connaissance entre le 1er janvier et fin 2023 a concerné 19 jeunes, dont 17 pris en charge par Cajma (2 autres pris

en charge ont quitté le département).

La loi protection des enfants adoptée fin janvier 2022 et publiée au JORF du 8 février 2022 (Loi n°2022-040 du 07/02/2022) a évité que de nombreux jeunes orientés au CD22 après reconnaissance de minorité dans un autre département, subissent une nouvelle évaluation et soient exclus par le CD22, (nous en avons quand même accueilli 4 en 2023, exclus par le CD22 malgré une ordonnance de placement provisoire) . Elle a également permis qu'un plus grand nombre de jeunes pris en charge bénéficient d'un Contrat Jeune Majeur (CJM) à leur majorité.

Comme nous l'indiquions dans le bilan 2022, ces évolutions ont permis de stabiliser le nombre de prise en charge CAJMA 22 en 2023.

Par contre nous constatons toujours des placements en hôtel, en nombre important, de jeunes pris en charge par le CD22, qui, en application de cette loi, devraient diminuer pour ne plus y en avoir à partir de février 2024...

332. DEMARCHES POUR OBTENTION TITRES DE SEJOUR :

Le nombre de jeunes pris en charge par Cajma 22 ayant atteint 18 ans a continué d'augmenter en 2023.

Les démarches nécessaires pour essayer d'obtenir des titres de séjour : titre étudiant avec autorisation de travail, (permettant de signer un contrat d'apprentissage), ou titre salarié temporaire ou non, sont restées nombreuses en 2023.

Au cours de l'année 2023, environ 25 jeunes ont obtenu des titres de séjour (récépissé ou carte de séjour, ou renouvellement).

Le nombre de demandes de titre de séjour en 2024 devrait encore être important, entre 25 et 30 jeunes sont susceptibles d'être concernés.

Ces demandes représentent un travail important qui nécessite une organisation rigoureuse.

Afin que tout puisse se passer au mieux, référents et familles d'accueil doivent suivre les consignes établies pour le dépôt de ces demandes qui permettent d'avoir des dossiers complets et d'assurer un suivi régulier de leur avancement en préfecture.

333. ACTIVITE JUDICIAIRE :

**Tribunal pour Enfants (TPE), Cour d'Appel de Rennes (CA),
Tribunal administratif Rennes (TA).**

Les audiences devant le TPE ou la Cour d'Appel de Rennes, ont été plus nombreuses que les années précédentes au cours de l'année 2023 (14 jugements ou arrêts en 2022, 35 en 2023).

Jugements intervenus en 2022 : 37

24 devant Juge pour Enfant de Saint-Brieuc

- . 1 placement ASE
- . 20 non-lieu à ASE
- . 3 main-levée à ASE.

14 devant Cour d'Appel de Rennes

- . 4 infirmations du jugement de non-lieu de placement du TPE et placement ASE.
- . 2 demande d'analyses PAF et renvois d'audience en 2024.
- . 2 confirmations Non-lieu placement.
- . 6 appels sans objet, jeunes devenus majeurs avant le délibéré ou l'audience (mais avec de fait date de naissance validée...).

Quelques commentaires :

Sur 20 jugements devant le TPE, (dossiers de demande de placement ASE), nous avons obtenu une seule reconnaissance de minorité et placement ASE (4,8 % des dossiers...). Evolution quasi catastrophique (et que peu de département ont connu), malgré des dossiers solides tant sur les documents d'état civil présentés, documents d'identité (carte consulaire, passeport), arguments mettant en cause des évaluations réalisées ne respectant pas les textes applicables, attestations. Les jugements intervenus montrent une quasi même pratique des trois juges du TPE : parole des jeunes non véritablement écoutée, documents contestés, passeport non reconnu et prise en compte quasi systématique sur tous ces points des arguments du CD 22.

A noter également : suite à audience du 02/06/2023, jugement toujours non rendu à ce jour. Le jeune concerné, ivoirien, a eu 18 ans le 30 septembre 2023. Le jugement n'a pas été rendu plus de 6 mois après l'audience, le jeune n'a pas récupéré son dossier et donc ses documents d'état civil originaux et se trouve en conséquence « sans papiers », dans l'impossibilité d'effectuer les démarches pour l'obtention d'un titre de séjour.

Devant la CA de Rennes, nous avons fait appel systématiquement des refus de placement ASE mais souvent avec des délais courts entre le jugement du TPE et la majorité des jeunes

La plupart des arrêts de la CA ont été rendus au 2ème semestre 2023 (et d'autres sont attendus en 2024). Pour 6 jeunes la Cour a rendu des ordonnances d'appel sans objet, les jeunes ayant eu 18 ans avant qu'elle ait pu prendre une décision. Ces ordonnances précisent cependant la date à laquelle les jeunes sont devenus majeurs (ce qui confirme, de fait leur date de naissance) et peuvent être utiles pour les demandes de titre de séjour.

Sur les 8 autres appels, 2 dossiers font l'objet d'une demande d'analyses documentaires d'actes d'état civil, confiées à la PAF de Nantes et sont renvoyés à 2024, 2 arrêts confirment le refus de placement ASE, mais 4 infirment le jugement du TPE et ordonne le placement ASE. Pour ces 4 jeunes c'est une prise en charge par le CD22 et pour ceux qui atteignent leur majorité, normalement l'assurance d'avoir un CJM.

Ces 4 arrêts de placement concernent 2 jeunes guinéens et 2 jeunes ivoiriens. Ils confirment nos arguments tant sur le droit applicable des pays d'origine et que sur nos critiques sur les évaluations effectuées par le CD 22 (« appréciations subjectives quant à l'apparence physique et l'interprétation du comportement » « un seul évaluateur », « pas de caractère de pluridisciplinarité »), qui s'en trouvent, de fait, confortés. Ces arrêts pourraient permettre aux juges et au CD 22 d'en tirer les conséquences.

Devant le TA, l'annulation de refus de CJM demandée n'a pas été obtenue. C'est très compliqué d'obtenir un résultat positif, les textes laissant une (trop) grande liberté d'appréciation aux conseils départementaux en la matière.

Le Conseil d'Etat a cependant indiqué à plusieurs reprises que la situation du jeune devait être prise en compte, précarité sociale, en matière de ressources financières, formation : « assurer une solution d'hébergement et une prise en charge adaptée à son état de santé, de ses besoins alimentaires, sanitaires, médicaux, et éducatifs », « assurer hébergement et ressources, mais également un accès à un accompagnement dans ses démarches administratives et dans la poursuite de sa formation ; et cela même s'il fait l'objet d'une OQTF, tant que cette mesure n'a pas été exécutée ».

334. DÉMARCHES AUPRES DU CD, DE LA CNIL ET DU DÉFENSEUR DES DROITS :

Conseil Départemental :

Au cours de l'année 2023, nous avons essayé de maintenir un dialogue constructif avec le Conseil départemental, sur les thématiques déjà évoquées lors de rencontres en 2022: évaluation, conditions de sortie des jeunes, liens avec les associations.

Des évolutions ont pu être constatées après interventions (et aussi saisine du Défenseur des Droits et de la CNIL et intervention de celle-ci, pour les « consultations » des téléphones des jeunes). Cette pratique a cessé et des engagements ont été pris sur le recueil des données des jeunes et leurs droits.

CAJMA 22 a reçu en novembre 2023, une subvention de 5 000 € du Conseil départemental. Une lettre de remerciement a été adressée. Une demande de subvention de 10 000 € pour 2024 a été déposée.

En en cette fin d'année CAJMA est intervenue pour l'accueil de jeunes MNA « primo-arrivants » refusés et laissés à la rue, sans avoir été évalués et mis à l'abri. Après la saisine du président et vice-présidente du CD 22, l'accueil a été assuré.

De par les liens de confiance qui s'établissent dans l'accueil familial, CAJMA est témoin de la volonté de se battre et de s'intégrer des jeunes non reconnus mineurs malgré les épreuves traversées et les nombreux traumatismes. Témoin aussi d'éléments ressentis violemment lors de leur passage à l'ASE.

Conscient des difficultés du Conseil Départemental face au nombre de jeunes accueillis, CAJMA est sensible à ce que leurs droits et leur dignité soient respectés tout au long de leur parcours en France et continuera à jouer son rôle de « poil à gratter ».

C'est dans ce souci qu'il a interpellé les élus et le service MNA du Conseil Départemental à plusieurs reprises en :

- signalant les manquements aux droits, et particulièrement aux Droits de l'Enfant :
- . poursuite des hébergements en hôtel

- . manque de bienveillance envers ces jeunes parfois épuisés, encore sous le choc de leur parcours migratoire
- . entretiens d'évaluation à charge, ne respectant pas les recommandations figurant dans le protocole d'évaluation, ou le guide des bonnes pratiques
- . absence d'aide et manque de temps pour permettre aux jeunes de faire venir leurs papiers
- . insuffisance des informations données à la sortie, non remise de leurs documents

proposant une collaboration sous forme de mutualisation de ressources communes :

- . conférences sur l'éducation ou la santé
- . ateliers apprentissage du Français
- . accès aux ressources départementales (loisirs/sport)

Rédaction d'un document de synthèse des évaluations et des conclusions du Conseil Départemental lors des recours en justice.

CNIL

Suite aux consultations des données personnelles de leurs téléphones rapportées par plusieurs jeunes, la Commission Juridique de CAJMA s'est rapprochée de la CNIL :

Février à avril 2023 : Échanges téléphoniques, demandes d'informations

8 juin 2023 : Saisine du Délégué à la protection des données personnelles de la protection de l'enfance

29 juin 2023 : Saisine de la CNIL - plainte pour pratiques contraires au respect des données personnelles

Défenseur des Droits

Suite aux fouilles subies par trois jeunes lors de leur arrivée au service MNA et aux irrégularités des entretiens d'évaluation :

20 mai 2023 signalement au Défenseur des Droits

27 juin 2023 rencontre avec Jean-Yves DELPORTE Délégué au Défenseur des Droits pour les Côtes d'Armor

24 août 2023 dépôt de plainte auprès du Défenseur des Droits

335. DIVERSES :

Les fiches MALI, GUINEE, CÔTE d'IVOIRE établies en 2019, en partie mises à jour en 2020, ont été mises à jour en 2021 et à nouveau en 2022. **Une fiche CAMEROUN** a également été établie en début d'année 2022 et mise à jour en septembre 2022.

Ces fiches sont disponibles et peuvent faciliter les démarches des jeunes aidés de leur famille d'accueil et de leur référent.

Comme par le passé, nous avons continué à essayer de répondre aux demandes de renseignements juridiques, (avis sur documents d'état civil avant envoi du pays d'origine en France, avis suite à observations PAF sur documents d'état civil, avis pour démarches pour titre de séjour, etc.) des familles, des jeunes, essentiellement par mails, y compris responsables et/ou familles des associations, Kengred, et/ou autres collectifs d'aides aux migrants du département.

Autant que nous pouvons, nous avons apporté nos contributions dans les procédures engagées par nos avocates (pour les requêtes, appels, etc.) devant les tribunaux.

Il est important de souligner l'importance du travail qu'elles réalisent depuis toutes ces années, de souligner leur persévérance malgré les difficultés rencontrées notamment au TPE de Saint-Brieuc. Et de leur dire et redire : merci, mille mercis, pour nos jeunes.

336. CONCLUSIONS 2023 :

Malgré l'augmentation du nombre de jeunes MNA arrivés dans le département en 2023, essentiellement au titre de la répartition, et du fait de l'impossibilité statutaire de remettre en cause la minorité établie dans un autre département, on note une stabilité du nombre de nouveaux jeunes accueillis par CAJMA en 2023.

Nous savons cependant que certains jeunes non reconnus sont partis directement dans d'autres départements (notamment à Paris), et quelques jeunes évalués ailleurs ont été redirigés par nous-mêmes dans le département où ils avaient été évalués la première fois.

Les quelques signes sur le plan judiciaire d'une meilleure prise en compte de nos arguments et des jurisprudences en cours d'année 2022 ont été réduits à néant en 2023.

Heureusement la CA de Rennes a redonné des espoirs d'évolution positive (cf. ci-dessus la partie « Activité Judiciaire », commentaires).

Nous continuons et continuerons, encore et encore, d'avoir des dossiers les plus complets et exemplaires possibles, particulièrement sur les documents d'état-civil, et en essayant de présenter les requêtes le plus rapidement possible devant les TPE afin de préserver les possibilités d'éventuel appel.

Les démarches pour obtenir les titres de séjour, (récépissés et cartes), prennent du temps et les délais restent parfois assez longs mais elles aboutissent pour la plupart de nos jeunes leur permettant d'être en situation régulière et d'espérer une véritable intégration.

Le nombre de titres obtenus en 2023 a confirmé les tendances de 2022. Et nous ferons tout pour que 2024 en soit de même pour les nombreux jeunes concernés.

Une évolution et renforcement de l'organisation de la commission juridique (cf. Note diffusée aux référents le 15/12/2023) est mise en œuvre dans ces perspectives.

Souhaitons que l'année 2024 nous permettent de dire que ces objectifs ambitieux ont été atteints !

Monique MINAUD & Jean-Claude BARBIER
Responsables de la Commission Juridique CAJMA22

34. COMMISSION SANTÉ :

La commission s'est étoffée cette année d'une nouvelle bénévole, Aude, kinésithérapeute. Elle est donc constituée de 9 membres actifs, tous et toutes issu(e)s du milieu de la santé, du social, en retraite pour certain(e)s et toujours en activité pour d'autres.

Nous nous réunissons 4 fois dans l'année, environ tous les 3 mois, et plus si l'actualité, les projets le nécessitent. (19/01/23-06/04/23-05/10/23-14/12/23).

En mars 2021, au résia Marie-jo et Jean Michel ont découvert le jeu « câlin malin » :

Pour rappel : le biais du jeu et de l'humour permettent d'aborder certains sujets délicats qui touchent aux convictions des jeunes, au respect dans les relations, à l'homosexualité, aux moyens contraceptifs, ... Les parties se déroulent avec, comme support, des cartes et les jeunes peuvent être amenés à jouer des scénettes, des mimes, chanter, dessiner...) en groupe au maximum de 12/14 jeunes. Cajma22 devant le succès en 2021 a acheté le jeu.

Dix ateliers de 2 heures, menés par Marie jo et Jean Michel ont été proposés en 2023 avec toujours beaucoup d'engouement de la part des jeunes amenant à des échanges nourris.

Ateliers « tamalou » :

La commission poursuit ses activités et outre les activités récurrentes a mis en place un nouvel atelier sur la connaissance du corps et des organes. « Le corps c'est quoi et comment ça fonctionne ? ».

Deux séances ont eu lieu cette année dont une en partenariat avec le centre de l'AFPA à Langueux

Depuis 3 années, la commande de préservatifs proposée à quelques associations du département par l'ARS est renouvelée à chaque semestre. Ils sont mis à disposition des jeunes à st jouan, dans la salle où a lieu le soutien scolaire.

La Soirée débat au C.H. de Saint-Brieuc sur le thème « Maladies infectieuses et vaccinations » qui a eu lieu en octobre 2022 n'a pas été renouvelée. La commission estime que la mobilisation des familles et des jeunes n'est pas à la hauteur de l'énergie mise dans la mise en œuvre. Cette formule ne semble pas adaptée. Nous réfléchissons à une autre proposition.

Les liens avec la S.S. et les RDV médicaux

Obtention des cartes d'AME et de CSS :

Anne Marie Michel reste notre interlocutrice privilégiée et nous informe sur les modalités d'obtention des cartes d'AME/CSS, modalités qui changent très régulièrement.

La plupart des jeunes n'ont pas de médecin référent et vont chez le médecin ou le dentiste des familles d'accueil mais les créneaux de RDV sont de plus en plus difficiles à trouver, d'autant plus lorsque le RDV doit être rapide même sans notion d'urgence.

Evidemment il faut penser aux maisons médicales de garde où l'on peut se rendre sans RDV. L'appel au 15 (SAMU) est toujours possible vous serez mis en lien avec un médecin régulateur.

Le groupe de parole de familles

Peu de familles se sont saisies de la proposition alors que l'on entend parler de certains soucis avec les jeunes de façon récurrente.

Parallèlement, Gérard Portier nous a signifié sa difficulté à dynamiser le groupe n'étant pas impliqué dans la vie de l'association par choix personnel.

Les membres de la commission souhaitent que cette proposition soit reconduite pour 2024. Même si la fréquentation est fluctuante cela reste une porte ouverte aux familles d'accueil ainsi qu'aux référents cela en complémentarité des cafés CAJMA. Gérard Portier propose de continuer à accompagner les familles en 2024, et une date est déjà retenue le 8 février.

La commission santé maintient les ateliers "Calins malins" et "tamalou", relance le groupe de parole et s'orientera également en 2024 sur des projets concrets via les référents, pour transmettre des infos sur la santé des jeunes et en particulier sur la prévention.

Hélène CASTEL

Responsables de la Commission Santé CAJMA22

35. COMMISSION CULTURE & LOISIRS :

La plupart des jeunes sont sportifs et en bonne santé, et demandent dès leur arrivée à pratiquer un sport ou à rentrer dans un club. Il n'est pas toujours possible pour eux d'avoir une licence, (notamment une licence de foot compte tenu de leur situation administrative), mais ils sont généralement très bien accueillis, et le sport est pour eux un moyen d'intégration avec les jeunes de leur âge.

L'association a aussi pour but d'ouvrir les jeunes à la culture française, et nous leur proposons régulièrement de participer à des spectacles ou à des manifestations culturelles, proposées notamment par le biais de Culture Zatous, dont l'association est adhérente.

Théâtre avec la compagnie L'Artère ("herbes folles et macadam")

Pour la quatrième année, la Compagnie l'artère a réuni en atelier des jeunes du conservatoire, et des jeunes venus d'ailleurs, notamment des jeunes de CAJMA.

Le spectacle «Rêves et commencements», est une pièce onirique qui nous invite à de possibles dialogues entre êtres vivants. "Êtres humains, être animaux : quand vient la nuit et le rêve tout se mélange et nos âmes trouvent des chemins nouveaux". Ce spectacle, préparé la dernière semaine en résidence au petit théâtre de la Passerelle, a été présenté 5 fois, dont une fois au petit théâtre et une fois lors de la fête de CAJMA à Planguenoual!

Le film de la pièce de théâtre réalisé en 2021 intitulé «Nos morts dorment entre les racines et se dispersent dans pluie» a par ailleurs été présenté dans le cadre du séminaire RAMDAM le 17 novembre, et intégré au programme Festisol.

Concert Couleur Jazz au profit de CAJMA le 1er avril 2023

En mars l'équipe de Couleur jazz a proposé de chanter au profit de CAJMA, dans un

esprit d'échange et de partage. Une belle collaboration des 2 cotés, une occasion de communiquer avec la presse et les radios locales, et un très beau concert sur le thème de la liberté ("Freedom")

Partenariat avec la Passerelle :

Visite de la Passerelle en avril 2023 : avec le responsable de la communication de la Passerelle, les jeunes du soutien scolaire ont pu visiter le petit théâtre, ses coulisses (théâtre à l'italienne) et la grande scène de plus de 1000 places. Cela avait d'autant plus de sens pour les futurs spectateurs de la pièce de théâtre jouée par une partie d'entre eux avec la compagnie L'Artère fin avril 2023!

Beaucoup de photos prises entre eux sur le devant de la scène ! Ils étaient les artistes du jour !!

Lorsque des projets artistiques peuvent intéresser des jeunes Pierre Baland, responsable communication nous en fait part pour les inciter à y venir en tant que spectateur ou acteur. Le projet « Safari Intime » leur avait été proposé mais aucun ne s'est vu rejoindre l'équipe de comédiens amateurs, car trop d'inconnu dans cette configuration...cela aurait pu être intéressant...

Grâce à ces échanges, nous avons obtenu le tarif réduit pour nos jeunes (réservé aux demandeurs d'emploi, RSA...) pour aller voir des spectacles.

Art Rock en mai 2023 :

Sept jeunes concernés sur tout le weekend, dont ont 5 majeurs et 2 non majeurs d'où la nécessité d'un accompagnement de 4 bénévoles sur les missions de 6 heures d'affilée !

Des missions de préparation de repas à base de produits frais et locaux avec des chefs cuisiniers (600 convives midi et soir à la Chapelle Lamennais) : épluchage, cuisine, service, nettoyage !

Bénévolat, intégration des jeunes en tant qu'acteurs et spectateurs ; un grand succès, beaucoup d'investissement et une demande de la plupart pour y participer à nouveau !

Une expérience humaine et artistique très enrichissante, valorisation de chaque jeune qui a vécu le festival Art Rock au cœur de cette événement mythique briochin !

Camp avec la ligue de l'enseignement

Fin juin, la ligue de l'enseignement nous a proposé des places pour des chantiers franco allemands sur le département. 9 jeunes de CAJMA ont pu y participer, moyennant une simple adhésion. L'absence de préparation préalable avec les éducateurs, et l'intégration de jeunes qui venaient à peine d'arriver ont pu rendre certains aspects compliqués, mais nous remercions néanmoins vivement la Ligue d'avoir permis à des jeunes de vivre cette expérience.

Piscine

Des séances de natation (dont l'initiative revient à Brigitte Gilles) sont proposées aux jeunes depuis quelques années. Nous l'avons poursuivi tant bien que mal avec d'autres bénévoles jusqu'à juillet dernier où nous avons rencontré Natalia, jeune femme ukrainienne, hautement diplômée : professeur de natation, coach bien-être, lutte aquaphobie, préparation accouchement... Natalia intervient bénévolement, accompagnée d'un petit groupe de bénévoles de CAJMA ! Merci à tous !

2 cycles de 7/8 séances d'apprentissage ont eu lieu entre juillet et octobre. Natalia met les jeunes en confiance, et ils prennent vite de l'aisance, du plaisir dans l'eau, milieu plutôt hostile au premier abord, pour ces jeunes qui pour la plupart ont traversé la Méditerranée dans des conditions redoutables... Plusieurs d'entre eux sont repartis avec un brevet de 25 ou 50 mètres !

De la solidarité à 100%, mise en lumière dans une grande page de Ouest-France le 14 août ! Et depuis sa Normandie où elle habite, Marceline Putnaï auteure, conteuse et animatrice d'ateliers d'écriture a repéré cette belle action ! Elle nous a contactés pour nous proposer de contribuer à son projet d'écriture et de témoignages (activité physique aquatique et lien social) auprès de jeunes lycéens de Clichy en partenariat avec le Musée National de l'Histoire de l'Immigration à Paris.

Soirée Théâtre à domicile « Art »

Vendredi 8 décembre a eu lieu une représentation à domicile, chez Claire et Jean-Michel, de la pièce « Art » de Yasmina Reza jouée par la compagnie "Azad et Compagnie" au profit de CAJMA22. Une belle soirée sous le signe de la culture et de la solidarité ! Merci aux excellents comédiens et au public généreux !

Brigitte MERLE

Responsables de la Commission Culture & Loisirs CAJMA22

36. COMMISSION JEUNES :

2023 a été une année particulière, marquée par le cinquième anniversaire de CAJMA22. Celui-ci a occasionné le report de l'Assemblée générale en janvier 2024 au lieu d'octobre 2023.

Depuis l'Assemblée générale de 2022, la Commission jeunes s'est réunie à la Toussaint de cette même année. Cette réunion a connu une forte participation des jeunes. En effet, les jeunes se sont exprimés sur plusieurs sujets notamment sur la vie en famille d'accueil, les démarches pour les papiers, les sorties et les loisirs.

Au cours de l'année 2023, une réunion obligatoire a été organisée au printemps par quelques membres du conseil d'administration et de la Commission jeunes. Cette réunion a également connu un succès. Elle a commencé par le "jeu du fil", où bénévole comme jeune, s'est présenté à tour de rôle. Ensuite, nous avons formé des groupes autour d'une table, composés de 4-5 jeunes et d'un à deux bénévoles. Nous avons posé des questions qui nous préoccupent, et quasiment chaque jeune a eu la réponse à sa question.

Dans cette même année, le groupe Jeunes Majeurs a été créé pour des jeunes de 18 ans révolus. Ce groupe ayant pour but d'amener les jeunes à l'autonomie, s'est réuni deux fois. Une fois en automne 2023 à La Cabane du centre commercial Les Champs, où nous avons posé des questions sur ce qui nous préoccupe. La deuxième fois, à la salle Saint-Jouan en janvier 2024 où les jeunes ont présenté leurs vœux personnels et pour CAJMA pour la nouvelle année.

Par ailleurs, nous avons rencontré des difficultés à réunir les jeunes au cours de cette année, peut-être par manque d'intérêt ou de bonne communication. La majorité de jeunes ne vient que quand les réunions sont obligatoires et accompagnées des bénévoles, quand elles ne sont pas obligatoires, rares sont les jeunes qui viennent. Cela décourage les personnes qui organisent ces réunions. Il faudra peut-être qu'il y ait plusieurs personnes qui représentent cette commission pour qu'elle marche bien. Avec une seule personne, la tâche sera difficile à réaliser.

Kevin NKEMBI

Responsables de la Commission Jeunes CAJMA22

37. COMMISSION COMMUNICATION :

Créée au printemps 2022, la commission communication est composée de 12 membres dont 2 bénévoles aux compétences particulières : Patrice, informaticien (famille d'accueil) et Marilia, graphiste-designer (bénévole, basée au Portugal).

Le groupe développe tous les outils nécessaires pour la communication interne (familles, jeunes et bénévoles) et externe (médias, partenaires,...). Et nous sommes présents dans l'organisation des événements festifs et de rencontres.

Internet :

. Newsletter : 1 à 3 par mois. La newsletter est un élément important dans la communication interne et externe de l'association. Les infos proviennent des membres du bureau et des commissions et concernent la vie de l'association, des propositions culturelles, des actions de partenaires,...

Le fichier comprend plus de 700 contacts et est mis à jour régulièrement. Le taux d'ouverture donné par le prestataire est de 50% et plusieurs adhérents se plaignent de ne pas recevoir les newsletters. Nous devons encore travailler sur ces questions.

. Réseaux sociaux : notre présence reste encore limitée sur Facebook et Instagram. Nous lançons des appels pour de nouvelles familles ou relayons quelques actions durant l'année.

. Facebook : + de 1000 followers (900 en 2022).

. Instagram : 110 followers (72 en 2022).

En communication interne, nous utilisons énormément WhatsApp avec de nombreux groupes dont celui qui réunit les membres du CA et les référents ou encore celui des bénévoles du soutien scolaire. Chaque commission dispose de son groupe. Les échanges sont très nombreux, parfois trop pour certains !

. Site internet : peu d'évolutions hormis sur la page actualités. Des mises à jour sont aussi faites sur les documents proposés en accès libre (rapport d'activité, livret d'accueil,...). Le site permet aussi d'adhérer et de faire des dons. Depuis janvier 2023, cette gestion financière est opérée grâce à un module AssoConnect en remplacement de celui de HelloAsso. Même chose pour la vente des livres, CD et T-shirts. Nous avons aussi utilisé le site pour les réservations à notre fête anniversaire de juin.

. Drive : pour faciliter le travail collaboratif, le transfert et l'archivage de documents, les membres du CA, les référents et les commissions utilisent depuis quelques années Google Drive. L'accès est sécurisé. Des formations seront encore nécessaires pour rendre le système plus efficace.

Événements :

. Café Cajma : depuis la fin de la période Covid, nous avons essayé de reprendre une fréquence plus régulière. Les Cafés Cajma sont des moments importants pour la vie de l'association, des moments d'échanges, de convivialité et qui peuvent aussi permettre à de futurs hébergeants de mieux comprendre notre fonctionnement et d'ainsi franchir le pas. En tout, avec les 3 événements particuliers indiqués ci-dessous, nous avons pu proposer 6 Café Cajma en 2023, le dernier étant celui du 16 décembre où nous étions plus d'une soixantaine de jeunes, bénévoles, familles... à nous retrouver à la salle Saint-Jouan de Saint-Brieuc.

. Café Cajma - Couleur Jazz : c'est à guichet fermé que le samedi 1er avril "Couleur Jazz" a donné un concert au profit de Cajma à Binic. Pas moins de 250 personnes ont répondu présentes le soir, alors que dans l'après-midi, l'atelier chant avait attiré de nombreux amateurs ainsi que le moment de lecture durant le Café Cajma. Nous avons pu faire connaître encore un peu plus notre association et récolter de précieux nouveaux fonds !

. La Grande Fête Anniversaire (5 ans) de Cajma : durant le WE du 24 et 25 juin, nous nous sommes tous retrouvés (plus de 200 personnes) pour deux jours de fête à Jospinet / Planguenoual à l'espace de la C.L.I.C. (Cuisine Libre Innovante et Collaborative, inaugurée cette année), à quelques mètres de la mer, de la plage, des moules,... dans les champs,... Un bel espace pour une belle fête avec cuisine, musiques, théâtre, concert, danses, balades découvertes,... et bonne humeur ! Nous avons eu la joie de voir une solidarité extraordinaire, entre hôtes, jeunes, bénévoles, artistes, et tous les acteurs de ces deux journées mémorables !

. **Forums des associations** : en septembre 2023, l'association a été présente aux forums de Saint-Brieuc, Langueux et Plérin. Cela nous a permis de trouver de nouveaux bénévoles (en particulier pour les cours) et de nouveaux hébergeants.

Presse :

Une nouvelle fois, plusieurs articles concernant l'activité de l'association au cours de l'année sont parus sur Ouest-France et Le Télégramme, que ce soit pour relater l'histoire d'un jeune (comme Boubacar en octobre dans le Ouest-France), la fête anniversaire de juin, le séminaire RAMDAM de novembre,...

Autres outils de communication :

- . Flyers avec bulletin d'adhésion, affiches, roll-up, banderole
- . T-shirts aux couleurs CAJMA (graphisme Marilia) : 500 T-shirts achetés en 2022 pour un montant de 1900 € (mis en vente 10 € pièce)
- . Les livres et CDs

Cathie QUEMARD & Pierre PELLETIER

Responsables de la Commission Communication CAJMA22

38. ACTIVITÉS INTER-ASSOCIATIVES & DÉMARCHES AUPRÈS DES ADMINISTRATIONS & DES ÉLUS :

Accompagner les jeunes mineurs isolés non pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de notre pays, répond à un devoir de solidarité, mais revêt également un caractère politique, de défense de leurs droits, en lien avec les associations locales et nationales.

Depuis de nombreuses années, mais surtout depuis la mise à disposition de l'immeuble "Gwennili" via la mairie de St Brieuc, **les réunions entre associations soutenant les personnes migrantes sur le département des Côtes d'Armor**, ont lieu régulièrement, chaque premier lundi du mois dans le local interassociatif. Sont présents l'ASTI, la CIMADE, CAJMA22, Cent pour un Toit, et parfois le Secours Catholique et Utopia56.

Sont évoqués la vie dans l'immeuble (regroupant 6 familles et 4 à 5 jeunes de CAJMA), les actualités locales, régionales et nationales. Des rencontres ont été organisées avec des représentants d'autres associations (ADALEA, Madera, Restos du coeur...). Des événements ont été organisés comme des manifestations devant la préfecture, des présences sur le marché de St Brieuc, avec pour but de sensibiliser la population à la situation des populations migrantes, et aux enjeux de la loi immigration en cours de discussion. La manifestation du 18 décembre à l'occasion de la journée internationale des personnes migrantes et contre la loi immigration a été particulièrement animée et festive.

L'équipe de CAJMA est aussi engagée dans **des rencontres et des échanges avec les responsables du service MNA du CD22**, et a organisé à deux reprises des rencontres avec les députés de notre département, notamment récemment autour de la loi immigration.

Au niveau national, nous avons rejoint **depuis 2022 le collectif initié par l'équipe de Lyon, intitulé depuis "campagne jeunes isolés étrangers"**, qui se réunit sur zoom une fois par mois, et échange par mail et Whatsapp quotidiennement. Une motion commune a été diffusée largement dans la presse et auprès des élus demandant notamment la présomption de minorité et la mise à l'abri jusqu'au passage devant le juge des enfants. Des rencontres au niveau des ministères sont organisées par certains représentants.

Nous avons également participé et relayé la **campagne de la COFRADE** (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant Membre de la CNCDH et du HCFEA) autour des représentations des jeunes MNA arrivants en France

Enfin en participant au **projet RAMDAM**, nous nous inscrivons également dans un projet de recherche national, avec un programme de vulgarisation de nos expériences.

Le projet RAMDAM est une collaboration de CAJMA et de 4 associations analogues d'accueil de migrants avec une équipe de chercheurs associés à l'Institut Convergence Migrations, lui-même initié par 8 institutions prestigieuses dont le CNRS, le Collège de France, l'INED, l'INSERM,... et 4 UMR (unité mixte de recherche, association liée à des laboratoires de l'enseignement supérieur).

RAMDAM signifie « Recherche-Action Multi-située autour des Dispositifs d'Accueil en Marge des institutions » et répond à un appel à projet lancé par l'Institut Convergences Migrations (<https://www.icmigrations.cnrs.fr/>). Une équipe de jeunes chercheurs Amandine Spire, Jérémy Baudier, Delphine Leroy, Evangeline Masson-Diez et Annaelle Piva questionne les formes d'organisation, les pratiques et savoir-faire de cinq associations accueillant des exilés en dehors des institutions. Les associations sont impliquées tout au long de la recherche : Rosmerta à Avignon, Les Hébergeurs Solidaires et Symphonie Équitable à Bordeaux, Médecins sans frontières à Marseille, La Casa à Paris, et CAJMA22 à Saint-Brieuc. Ces associations ont été choisies par l'équipe selon leurs propres critères et invitées à participer.

Le projet a été lancé le 13 janvier 2023 par une réunion ZOOM entre les chercheurs et les représentants des associations. La recherche-action doit se dérouler sur les deux années 2023 et 2024. Pour CAJMA, ont participé Claire de Baracé, Chantal Jacquié, Marc Chauvel, Hélène Castel, Isabelle Morisot et Pierre Bron.

En pratique, nous nous sommes réunis lors de séminaires sur des thèmes précis, une première fois à Ivry/Seine au siège de La Casa le 12 mai 2023 sur le thème des forces et faiblesses de nos associations, à Génissac au siège de Symphonie Équitable le 30 juin 2023 sur le thème de l'engagement, de son cadre et de ses limites et à Saint-Brieuc le 17

novembre 2023 sur le thème du Vivre ensemble dans nos territoires et dans les familles. De nombreux membres de CAJMA ont participé à ce dernier séminaire. Les rencontres

sont précédées de visites préparatoires sur le terrain dans les différentes associations par quelques chercheurs. Il reste à organiser deux séminaires : l'un à Marseille le 15 mars 2024 et l'autre à Avignon le 14 juin 2024.

Pour les participants associatifs, les objectifs de cette recherche-action semblent plutôt flous, mais il en est ainsi de toute recherche. Par contre, la rencontre avec des associations analogues (Bordeaux) ou très différentes (MSF Marseille) permet de confronter les pratiques, de nous conforter dans nos choix (par exemple, l'accueil en famille bénévole) et d'en remettre d'autres en question (par exemple, accueil inconditionnel). Il permet aussi de créer des coordinations pour des plaidoyers au niveau national.

Il y aura deux types de restitution de nos travaux :

- . article scientifique de la part des chercheurs
- . vulgarisation sous type de BD ou vidéo de la part de l'ensemble des participants : nous réfléchissons actuellement à la forme et aux partenaires (dessinateurs, scénaristes, ...)

Nous ne manquerons pas de vous informer des développements futurs de cette recherche-action.

4. CONCLUSION

Je voudrais exprimer mon sentiment après avoir approché de très près les rouages qui font de cette association une association particulière.

C'est une ruche, qui fourmille de projets, d'idées, de propositions à tous les niveaux, et c'est assez rassérénant de voir que personne n'y cesse de réfléchir à ce qui est le but de l'association et comment mieux l'incarner.

Que l'on s'intéresse à la commission scolarité, à la commission juridique, à la commission hébergements,... on est scotché par l'énergie déployée, la passion, la créativité et l'ouverture.

Personne n'est blasé, et surtout pas Claire qui, après 3 années à la présidence sous diverses formes, après avoir donné autant qu'il est possible d'imaginer en termes de temps, d'énergie de vigilance et d'attention, a souhaité se poser un peu.

Elle a été au cœur du réacteur, se tenant au courant de la situation de chaque jeune, et des débats de chaque commission, aux stratégies pour trouver sans cesse de nouvelles forces et de nouveaux financements, relançant infatigablement les responsables politiques pour qu'ils prennent la mesure de la dégradation humainement inacceptable des moyens censés garantir la protection des jeunes, entretenant les liens interassociatifs solidaires, nous associant à un programme de recherche,...

Nous avons alors mesuré encore plus l'ampleur des chantiers en cours et à venir. L'implication omniprésente de Claire n'est pas une volonté de pouvoir mais plutôt celui d'une responsabilité, d'une mission à mener, d'une vigilance de tous les instants, pour que CAJMA tienne son rôle le mieux possible et que rien ne soit oublié ou négligé.

Elle nous transmet du même coup une question, qui est aussi une condition de la survie et de la continuité de l'association, et qui est celle de réfléchir à un mode de gouvernance peut être plus collectif, et moins épuisant que celui qui repose sur une personne.

La question n'est pas tranchée et le futur C.A. pourra l'approfondir et étudier les différentes options possibles. Et je suis absolument convaincue que ce nouveau challenge sera relevé comme d'habitude avec efficacité et intelligence.

En effet depuis 2019 je n'ai cessé d'être émerveillée par le dynamisme et la capacité de renouvellement de cette association. Elle réunit en effet des femmes et des hommes qui ont besoin de donner corps à la nécessité d'être solidaire, qui ont conscience de la nécessité absolue de s'enrichir en rencontrant l'autre, d'être curieux, de vivre des rencontres qui font mentir le cynisme et le pessimisme ambiant, qui peuvent avoir des croyances, et des positions politiques diverses, qui débattent aussi, mais qui sont réunis par une priorité qui a à voir avec l'universel : la primauté des droits humains et la solidarité au delà des frontières.

2024 va voir encore de nouveaux bénévoles venir à leur tour amener leur pierre à cette cause ambitieuse, mais aussi des représentants des jeunes sans qui tout ceci n'existerait pas, et qui nous récompensent par leur joie d'apprendre et leur énergie à se reconstruire, leur sourire. Et parfois aussi plus tard qui viennent à leur tour mettre cette solidarité en actes en devenant hébergeurs temporaires. Il faut remercier particulièrement ces jeunes solidaires qui transmettent également un message fort et nous aident à boucler la boucle et à concrétiser l'espoir. Il n'existe aucun autre remède à la guerre.

Chantal JACQUIÉ
Vice-Présidente CAJMA22



COLLECTIF D'AIDE AUX JEUNES MIGRANTS & LEURS ACCOMPAGNANTS EN CÔTES D'ARMOR

2 rue de Brest, 22 360 Langueux
contact@cajma22.fr

www.cajma22.fr